



Procès verbal de l'Assemblée Générale Du 28 juin 2015 à l'INSEP - PARIS

✎ **8 h : Accueil des représentants des Comités Départementaux et émargement.**

✎ **8 h 45 :** Le Président, Joël DHUMEZ remercie les membres présents et cède la parole à Alain SZENICER, responsable de la Commission Juridique, Statuts et règlements.

Alain SZENICER annonce que le quorum n'étant pas atteint pour la tenue de l'Assemblée Générale **Extraordinaire**, celle-ci sera reportée à une date ultérieure. La moitié des comités départementaux doit être présente ou représentée ainsi que la moitié des voix de l'Assemblée Générale, pour pouvoir délibérer sur les propositions de modifications des statuts.

Cette double condition n'étant pas remplie, conformément à l'article 26 de nos statuts, le Comité Directeur déterminera la date d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci pourra alors délibérer sans condition de quorum. Afin de délibérer démocratiquement, il invite tous les membres ou représentants concernés à participer à cette nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire.

Il déplore l'absence de certaines informations concernant les Comités Départementaux (modification du bureau, PV des Assemblées Générales).

Le Président, Joël DHUMEZ annonce la tenue des 1^{ères} « **Assises de la Savate** » fin novembre 2015 à Aix en Provence. Toutes les Ligues et Comités Départementaux seront invités, il propose donc la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire à la même date.

✎ **9 h :** Pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2015 le quorum est de : 281 voix et 31 délégués. Le quorum est atteint : **432/844** voix et **39** le nombre de Comités départementaux présents et/ou représentés – Mr DRARI, représentant du CDBF 95, arrive en cours d'Assemblée, ce qui porte à **449** le nombre de voix et **40** le nombre de Comités départementaux présents et/ou représentés.

Présents ou représentés : Ain (01), Alpes de Haute-Provence (04), Alpes Maritimes (06), Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Bouches du Rhône (13), Calvados (14), Cantal (15), Corrèze (19), Côte d'Or (21), Eure (27), Gironde (33), Hérault (34), Isère (38), Loire Atlantique (44), Manche (50), Nièvre (58), Nord (59), Pas de Calais (62), Puy de Dôme (63), Pyrénées Orientales (66), Bas Rhin (67), Rhône (69), Haute Saône (70), Saône et Loire (71), Haute Savoie (74), Paris (75), Seine et Marne (77), Yvelines (78), Tarn et Garonne (82), Var (83), Vaucluse (84), Vendée (85), Yonne (89), Essonne (91), Hauts de Seine (92), Val de Marne (94), Val d'Oise (95), Ile de la Réunion (974).

✎ **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2014 à Bourges.**

Il est procédé au vote de la 1^{ère} **résolution**
Votée à l'unanimité.

Lecture du Rapport Moral du Président et du Rapport d'Activités du Secrétaire Général

Rapport moral

Le Président, Joël DHUMEZ souhaite la bienvenue et remercie l'ensemble des participants. Avant de procéder à la lecture de son rapport, il demande une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés cette année : médecin, entraîneurs, sportifs, dirigeants, élus et bénévoles.

Lecture du rapport moral.

Rapport d'activités

Philippe SUISSE souhaite également la bienvenue aux participants. Il présente son rapport d'activités et l'ensemble des travaux des différentes commissions engagées dans la réalisation du projet fédéral. Il cède ensuite la parole aux responsables présents des commissions qui présentent un bilan synthétique de leurs actions et travaux.

La Fédération a franchi le cap des 50.000 licenciés, le nombre de licenciés est de **50.785** au 25 juin 2015.

Commission Nationale d'Arbitrage – Rodolphe REDON

La CNA s'est engagée à harmoniser, sur l'ensemble du territoire, les formations des officiels avec, en 2016, la mise en place de la spécialisation fédérale de formations d'officiels (SFFO).

Commission Juridique, Statuts et Règlements – Alain SZENICER

Cette commission assure la veille sur l'environnement fédéral administratif et juridique. Elle vient en appui à toutes les autres commissions. Elle accompagne les ligues et comités départementaux (aide à la constitution, les mises sous tutelle) et travaille sur les modifications des statuts et règlements de la fédération (exemple : permettre aux athlètes de participer à des manifestations en écourtant les délais entre deux rencontres).

Commission Nationale de Savate Forme – Philippe SUISSE

Le nombre de licenciés est en constante progression. La modification des jugements de l'Open National de Savate a été bien accueillie, cette saison. L'édition 2016 se déroulera à Marseille. La commission travaille sur l'évolution du cahier des charges.

Comité National de Canne de Combat - Intervention de Roland HOFFBECK, Délégué Technique National du CNCCB.

Il présente les actions de formations conduites selon les directives du CNCCB :

- ✧ l'encadrement des stages itinérants de formation et de progression technique,
- ✧ la participation aux compétitions officielles nationales et internationales.
- ✧ les stages annuels :
 - à l'île d'Oléron proposant toutes les spécialités de la discipline, du débutant au confirmé, perfectionnement technique des sportifs français et étrangers, et formation d'officiels.
 - les stages deux fois par an, ciblés sur la formation des officiels de la discipline.

En collaboration avec la Direction Technique Nationale, le CNCCB souhaite mettre en place des référents de la discipline auprès des équipes de la Savate bf déjà existantes (DTS, DTL, DTD) pour favoriser les actions de développement.

Le Président, Joël DHUMEZ reprend la parole pour donner les résultats des statistiques licences :

	Discipline principale	Disciplines secondaires			
		Boxe Française	Savate Forme	Canne de combat	Bâton Défense
Boxe Française	46 598		1 348	1 430	1 540
Savate Forme	2 785	199		37	82
Canne de combat	839	245	33		33
Bâton défense	563	115	21	21	
TOTAL	50 785	559	1 402	1 488	1 655

- ✧ Savate bf : 47.175 (46 598 + 199 + 245 + 115)
- ✧ Savate Forme : 4.187 (2 785 + 1 348 + 33 + 21)
- ✧ Canne de Combat : 2.327 (839 + 1 430 + 37 + 21)
- ✧ Savate Bâton Défense : 2.218 (563 + 1 540 + 82 + 33)

Commission Nationale Technique et Sportive :

Frank MAY remercie le Président et les membres du Comité Directeur d'avoir répondu favorablement à la mise en place des 1^{ères} « Assises de la Savate », projet porté par cette commission et d'avoir retenu le thème principal proposé : « quelle Savate pour demain ? ». La commission travaille sur ce dossier et sera force de propositions sur le thème : la Savate de demain en Assaut, en Combat en Savate Pro. La commission s'est déjà réunie 2 fois. Une réunion transversale avec les membres des autres commissions a été organisée et une deuxième se tiendra à la rentrée. La commission étudie l'opportunité de la mise en place d'une nouvelle compétition, le public s'étant élargi, ses attentes sont émergentes.

Commission Nationale Handicap — Jean-Pascal SANTORO

Cette commission récemment constituée travaille actuellement sur deux axes :

- ✧ l'accessibilité au sein des clubs, par la formation : de cadres, d'animateurs sportifs et de dirigeants (elle travaille en collaboration avec les commissions formation et arbitrage).
- ✧ la communication : ouverture d'une adresse mail fédérale pour recenser et répondre aux besoins de nombreux clubs qui accueillent des publics en situation de handicap.

Commission Nationale Médicale – André MONROCHE

Depuis plusieurs années, un travail d'équipe est effectué, en collaboration avec la Confédération Française des Arts Martiaux et Sports de Combat pour la mise en place d'un passeport commun. C'est un vaste chantier. La commission remercie Rémi Deniau qui a permis de pratiquer des tests neurologiques de base concernant le suivi et la prévention des commotions cérébrales.

La commission travaille étroitement avec le service médical de l'INSEP et envisage de mettre en place des stages concernant les gestes d'urgence pour les médecins de surveillance des compétitions.

Des études sont également en cours sur la gestion de la perte du poids.

Commission Nationale Structuration et Développement – Guillaume LIVONNEN

Les demandes de licences ont fortement augmentées chez les femmes et les moins de 18 ans. Les licences hommes stagnent.

Présentation des principales actions menées par cette commission avec la mise en place :

- ✧ des Labels,
- ✧ de la dématérialisation des licences pour la saison 2015-2016 : création de la E-licence.
- ✧ de l'enquête des pratiquants.

La commission a également en charge le suivi des aides fédérales attribuées aux Comités Départementaux et Ligues.

Arrivées de Madame VASSEUR, Sport 7 partenaire de la Fédération et de Monsieur Renaud ROCH, Commissaire aux comptes.

Commission Nationale des Jeunes – Guillaume LIVONNEN

Le stage national Jeunes Officiels de la Toussaint se tiendra à Camaret en Bretagne, 75 stagiaires sont attendus. Deux stages de perfectionnement sont programmés cet été, aux Sables d'Olonne et à Vichy. Ces stages sont encadrés par la CNJ, la Direction Technique Nationale et des cadres fédéraux. Les championnats du Monde Jeunes (moins de 18 ans) se dérouleront en Bulgarie et les championnats de France Jeunes 2016 à l'île de la Réunion.

Le Trophée Denise AVEDIGUIAN sera remis à la Ligue vainqueur, par le Président Joël DHUMEZ, à la fin de l'Assemblée Générale.

Commission Nationale Savate Pro : Co-responsables Rodolphe REDON et Frank MAY

Le concept Savate Pro Tour a été validé par le Comité Directeur. Deux organisations devraient avoir lieu avant la fin de l'année civile 2015. Chaque organisateur percevra une aide fédérale. Suite à l'appel à candidature un candidat est déjà enregistré.

Intervention de Frank MAY : concernant les différentes formes d'opposition, le Savate Pro tour pourrait être un produit d'appel.

Commission Nationale Mixte UNSS :

La commission a pour mission principale d'encadrer les championnats de France scolaires.

Commission Internationale – Gilles LE DUIGOU

La Ville de Paris s'est portée officiellement candidate pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024. Ce positionnement nous amène à nous interroger sur la place que pourrait avoir notre discipline lors de cet événement d'envergure.

Il est nécessaire de se rassembler, de créer des synergies permettant de se positionner sur la discipline à proposer : la Canne de Combat, la Savate bf en assaut, en combat car un seul sport sera retenu. La Fédération Internationale travaille actuellement, avec le soutien de la Fédération Française, sur l'élaboration du dossier à déposer pour la reconnaissance olympique. Nous disposons de neuf années pour le réaliser. Une réunion sera organisée en août à Bangkok sur ce thème.

Par contre, en 2020, au Japon, le Sumo pourrait rentrer aux JO. Le temps de ces JO, une ou deux disciplines pourraient y être intégrées.

Notre Fédération doit être en capacité de se positionner. Elle dispose de véritables atouts : nos valeurs, le travail des commissions nationales et une reconnaissance en termes de structuration et de développement. Elle s'inscrit donc dans les critères de sélection du CNOSF.

Après les JO d'été, il y a les JO Handicap, notre Fédération peut et se doit d'être présente.

Suite à l'entretien avec le Président du CNOSF – Monsieur Denis MASSEGLIA, le Président Joël DHUMEZ et Thierry MARDARGENT, se sont vus confirmer que contrairement à 1924 il n'y aurait pas de sport de démonstration si les Jeux Olympiques venaient à se dérouler à Paris en 2024.

Commission Nationale Sport Scolaire – Tahar BOUCEFAR

Cette commission a en charge la promotion et le développement, principalement dans le secteur du premier degré et notamment les écoles primaires. Deux réunions se sont tenues en décembre 2014 et mai 2015 pour définir les principaux axes d'intervention.

Une action a été mise en place à Trèbes en direction des élèves et des enseignants (formation des professeurs des écoles et initiation auprès des élèves). D'autres actions sont programmées sur d'autres sites : Istres et Longwy et une journée nationale de formation en direction des conseillers pédagogiques en janvier 2016.

Commission Nationale « Evènementiel » – Stéphane MUNOZ

Cette commission vient en appui à tous les organisateurs nationaux et internationaux. Elle était présente à Coubertin, au côté du service communication de la Fédération, avec pour satisfaction la présence, pour la première fois, de toutes les finales : féminines et masculines.

Commission Nationale Féminine – Stéphane MUNOZ

Comme l'indique les statistiques, présentées par la commission structuration/développement, le nombre de licenciées est en augmentation. Les femmes participent activement à la croissance de l'activité. Le cardio-training savate est un nouvel outil qui permet d'accueillir un public mixte plus large. Le programme des animations de cette saison sportive :

- ✦ mars 2015 - Narbonne,
- ✦ juillet et août 2015 - plages de Toreilles
- ✦ 4 juillet 2015 – présence de la commission à la journée « Femmes en Sport » - Espace Beaujon - Paris.

La commission en collaboration avec la Direction Technique a travaillé sur le plan de féminisation et notamment sur la mixité. Une réunion est programmée en novembre à Nancy sur ce thème et, en projet le développement du « coaching » au féminin.

La Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National, Thierry MARDARGENT, procède à la lecture de son rapport d'activités. La Direction Technique travaille en collaboration avec toutes les commissions. Les cadres d'Etat soutiennent les projets et y apportent leur contribution.

Le DTN rappelle les missions et le fonctionnement de la Direction Technique Nationale : depuis 1960, le sport est soutenu par l'Etat via deux axes, l'un financier au travers de la Convention d'Objectifs, l'autre humain, par la mise à disposition de cadres placés auprès des fédérations (11 cadres, agents de l'Etat pour la FFSbf). Les cadres sont chargés de mettre en œuvre les projets portés par la Fédération et sont également force de propositions. Ils ont des lettres de missions cadrées qui reprennent les quatre axes de la Convention d'Objectifs.

Les missions ne sont pas figées dans ces quatre domaines. La Direction Technique Nationale est représentée auprès des commissions.

Les projets mis en place :

- ✦ « en route pour la savate », création d'un outil pédagogique à destination des enseignants. Ce document a été présenté aux représentants de l'Education Nationale et a reçu un accueil très positif, à ce jour, peu de fédérations sont engagées dans ce type d'action,
- ✦ constitution d'un kit matériel spécifique Savate (en partenariat avec Métal Boxe, partenaire fédéral) destiné aux enseignants non spécialistes de la discipline. Ce produit sera disponible fin juillet 2015,
- ✦ les labels clubs, mis en place en 2015,
- ✦ le Parc Savate Aventure : un ring gonflable avec des boudins modulables (vendu par SportCom, partenaire fédéral). La possibilité de moduler l'espace favorise le développement d'animations sur site.

Le DTN remercie tous les acteurs qui se sont impliqués dans ces actions et souhaite faire un focus sur un athlète exemplaire Tony ANCELIN. Ce sportif, très modeste, est entré en CIP à la SNCF. Il a réussi sa reconversion en s'engageant dans une nouvelle formation pour laquelle il a obtenu le poste de manager. Parallèlement, il s'investit dans l'encadrement de stages Jeunes et occupe la fonction de DTD en Hauts de Seine.

La préparation de la prochaine olympiade :

Le parcours de l'excellence sportive va devenir le parcours de performance fédérale à deux niveaux, l'un : Haut Niveau, Equipes de France, Pôles, l'autre : l'accession au Haut niveau de la Ligue à la Fédération.

Plusieurs autres dossiers sont au cœur des projets de la DTN et en cours d'élaboration :

- ✧ plan de prévention dopage ;
- ✧ plan citoyen du sport, valeur disciplinaire ;
- ✧ plan de féminisation ⇔ plan de la mixité ;
- ✧ plan stratégique de formation.

Le Directeur Technique National félicite les cadres d'Etat, Richard AGUENIHNAÏ et Christophe NEUVILLE, qui ont réussi le concours de professorat de sport et Fathi MIRA qui a été intégré dans le corps des professeurs de Sports.

Il remercie tous les acteurs qui œuvrent au quotidien, les délégués techniques pour leur investissement, les cadres techniques, l'équipe de dirigeants, le Président Joël DHUMEZ, les responsables de commissions et le personnel fédéral.

✧ **Lecture du rapport financier** – Nicolas METAY
Présentation du rapport de gestion.

✧ **Lecture du rapport du Commissaire aux comptes** – Renaud ROCH
Lecture du rapport du Commissaire aux comptes, conformément à sa formulation légale obligatoire.

✧ **Budget prévisionnel 2015** – Nicolas METAY
Présentation du budget prévisionnel 2015.

Le Président, Joël DHUMEZ informe qu'il n'y aura pas d'augmentation de cotisations pour cette fin de mandature.

Suite à la démission d'un membre du Comité Directeur et selon les statuts, Madame Liliane LAURENT, Présidente de la Ligue Réunionnaise a été cooptée lors du dernier Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents. Elle doit être élue par les membres présents à l'Assemblée Générale (résolution 7).

Liliane LAURENT se présente. Elle est investie dans le monde associatif depuis plus de 25 ans. Elle a pris sa première licence à la Fédération en 2006. Elle est l'actuelle Présidente de la Ligue Réunionnaise et du Comité Océan Indien. Elle est membre de la Commission Nationale Jeunes.

Le Président, Joël DHUMEZ souhaite la bienvenue à Liliane LAURENT et fait part de sa satisfaction d'avoir une représentante des DOM au sein du Comité Directeur.

Fin de la lecture des rapports.

Vote des résolutions :

Alain SZENICER précise que, sauf demande contraire, les résolutions seront votées à main levée, excepté le vote portant sur l'élection du membre du Comité Directeur coopté. Ce dernier se fera à bulletin secret. Ce vote nécessite la désignation de deux assesseurs qui ne peuvent être, ni des représentants des comités départementaux, ni des salariés de la FFSbf et D.A., ni la candidate.

N'ayant pas d'avis contraire, les votes se feront à mains levées.

Résolution 2.

Approbation du rapport moral du Président et du rapport d'activités du Secrétaire Général.

Votée à l'unanimité.

Résolution 3.

Après avoir pris connaissance du rapport financier présenté par le Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes, approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 qui

présente un résultat excédentaire de 175.518 €. En conséquence, donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour ledit exercice et donne décharge au Commissaire aux comptes.

Votée à l'unanimité.

Résolution 4.

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation de la proposition d'affectation de l'excédent de l'exercice 2014 en fonds associatifs sans droit de reprise.

Votée à l'unanimité.

Résolution 5.

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2015.

Votée à l'unanimité.

Résolution 6.

En application des dispositions réglementaires et sur demande du Comité Directeur, approbation du maintien du tarif des licences pour la saison 2015/2016.

Votée à la majorité – 14 abstentions.

Avant de procéder au vote de la septième résolution, Alain SZENICER propose une résolution supplémentaire, qui figure déjà dans les statuts (article 7), mais à mettre en application, à savoir **l'affiliation gratuite** des Ligues et Comités Départementaux.

L'application de cet article permettrait le recensement des comités départementaux et ligues réellement constitués.

Votée à l'unanimité.

Résolution 7.

Assesseurs : Antonio POCAS et Jean-Pierre BODART.

Ratification de la désignation d'un membre du Comité Directeur, coopté par ce dernier, en remplacement de Valérie KING.

Liliane LAURENT est élue à la majorité des voix : 417 pour – 31 contre – 1 abstention.

Réponses aux questions écrites

CDBF 34 : Christian PIEYRE

« Le recyclage obligatoire annuel pour tous les officiels, pour les uns, pas pour les autres et l'interdiction d'être officiel en ayant un tireur engagé de la même ligue, département, là aussi pour les uns, pas pour les autres !

Par contre, quand le nombre d'officiels est insuffisant lors d'une compétition, même de niveau national, on est moins à cheval sur les obligations, belle image de notre éthique! »

Faut-il conserver cette obligation de recyclage annuel ou peut-il être ramené à deux ans ? Les officiels auront, de ce fait, deux ans pour se recycler »

Rodolphe REDON - Responsable de la CNA : Il ne s'agit plus de journée de recyclage obligatoire mais de journée de formation continue, validée par le Comité Directeur. La CNA s'est engagée dans une démarche d'harmonisation des formations d'officiels sur le territoire national, qui s'appuie sur la mise en place d'une journée de formation continue et sur la spécialisation fédérale de formateur d'officiels. Cette journée a pour objectif de donner le même niveau d'informations aux officiels, elle se compose d'informations apportées par les RSA, suite à la réunion de la CNA à laquelle ils ont participé et d'exercices pratiques en fonction des difficultés (incompréhension ou problèmes rencontrés lors de la saison écoulée).

CDBF 13 : Frédéric MULLER

Demande de revenir au tarif unique pour les différentes disciplines concernant la licence.

Le Président, Joël DHUMEZ : précise que c'est le seul moyen de comptabiliser le nombre réel de licenciés par discipline. A titre d'exemple, à ce jour, sur les 2.785 licenciés en Savate Forme, 199 pratiquent la Savate boxe française, 37 la Canne et 82 la Savate Bâton Défense. Il rappelle que l'euro supplémentaire perçu est redistribué à hauteur de 50 % à la commission concernée pour favoriser son développement.

La Commission Nationale de Savate Bâton Défense a perçu 3.000 €, puisqu'elle a 1.500 licences supplémentaires elle devrait percevoir la saison prochaine 3.750 €, le Comité Directeur a décidé de porter leur budget à 4.000 €.

Frédéric MULLER informe qu'il n'est pas possible, une fois la licence prise, de rajouter une discipline en cours de saison.

Intervention d'Hélène MEYEUR du service Licences : C'est inexact, cela a déjà été fait cette saison, il suffit d'en faire la demande auprès du service Licences qui procède aux modifications. Le prestataire va être interrogé pour savoir s'il est possible d'intégrer cette option sur la base de données.

CDBF 83 : Stéphane GORGUET

Règlement compétitions Jeunes :

- Arbitrage : est-il possible de modifier le règlement pour que les jeunes soient arbitrés par des adultes lors des finales du championnat de France ?
- Coin : lors des compétitions internationales, les jeunes ont des hommes de coin adultes. Pourquoi ne pas l'autoriser lors des compétitions nationales ?

Guillaume LIVONNEN - Responsable de la CNJ : Les cadets sont déjà tous arbitrés par des Officiels adultes, les minimes par 50 % d'Officiels adultes et 50 % minimum de Jeunes Officiels. Très peu de réclamations ont été constatées au niveau des Championnats de France. Pour les jeunes dans les coins, la Fédération Internationale et la Fédération Française n'ont pas les mêmes règlements. Le règlement national se base sur les valeurs éducatives, partagées par le Ministère des Sports dans le cadre de la Convention d'objectifs et par l'UNSS dans le cadre des Championnats de France Sport Scolaire.

Intervention de Gilles LE DUIGOU - Responsable de la Commission Internationale : la Fédération Internationale pourrait aussi avoir des Jeunes Officiels (juges/arbitres), Jeunes Seconds, rien ne l'interdit. Il indique que les valeurs éducatives sont un des éléments pour la reconnaissance d'une fédération internationale par le CIO.

CDBF 78 : Stéphane ROUSSEL

Quid des états généraux de la boxe française ? Avez-vous l'intention d'interroger les clubs, au plus profond de l'hexagone, pour leur demander quelles sont les questions qui se posent à eux, au quotidien, tant sur la technique, la pédagogie, les compétitions, l'arbitrage, la sécurité des tireurs, le secourisme et leurs relations avec la Fédération ? Pourquoi ne pas passer par les Comités Départementaux pour des « cahiers de doléances » qui serviraient de base de travail.

Alain SZENICER - Responsable de la Commission Juridique, Statuts et Règlements : La Fédération va organiser des « Assises » et non des « Etats généraux », ce n'est pas la même chose. Il ne s'agit pas de faire une révolution au sein de la Savate où « le peuple des clubs » apporterait ses cahiers de doléances, même si nous sommes conscients qu'il y a des sujets importants. L'objet des « Assises » est de réfléchir aux diverses problématiques auxquelles nous sommes confrontés compte tenu de notre croissance. Elles sont destinées à réunir toutes les parties prenantes dont les clubs et à échanger mais pas sous la forme d'une enquête systématique auprès de l'ensemble des clubs.

Ce sera une tribune libre et s'il y a des sujets d'intérêt général que les différentes parties prenantes souhaitent voir aborder, les demandes devront être communiquées à la Fédération, elles seront étudiées en Comité Directeur et pourront être intégrées à l'ordre du jour des Assises.

Le Président, Joël DHUMEZ : Les Assises seront ouvertes à un maximum de personnes avec une éventuelle demande de participation financière. Le groupe de travail chargé de l'organisation des Assises se réunira courant septembre pour déterminer quel public convier et les différents thèmes qui seront abordés.

Ligue de Bourgogne : François CASTILLE

Organisation de Zones et autres : adapter la participation fédérale en fonction des frais des officiels. En effet, c'est la Fédération qui désigne les officiels. Elle doit connaître et maîtriser les déplacements et de ce fait, les financer.

Guillaume LIVONNEN - Responsable de la CNJ : Pour les zones, ce n'est pas la Fédération qui est chargée de désigner les Officiels. Les zones sont pilotées par la CNJ avec les responsables de Secteur et de Zones. Elles disposent d'un budget adapté au nombre d'enceintes. La somme allouée a été déterminée en fonction des informations et résultats obtenus lors des précédentes organisations, l'aide fédérale est adaptée aux organisations.

François-Xavier GUEDIN : Le club de Chevigny aurait dû organiser les Championnats de France Vétérans et la Coupe de France, mais faute de moyens financiers, il a dû renoncer.

Le Président, Joël DHUMEZ : la Fédération subventionne en partie ces manifestations mais les organisateurs doivent rechercher des subventions complémentaires et/ou du partenariat.

Ligue PACA : Frédéric BARET

Il y a 20 ans, la Fédération reverseait 20 francs aux Ligues par licenciés soit 3,04 €. Avec 4022 licenciés la Ligue Paca percevrait aujourd'hui 12.262 €, pourquoi la Fédération ne reverse-t-elle pas ce montant ?

Le Président, Joël DHUMEZ : Il y a 20 ans, la Fédération ne versait les subventions qu'aux Ligues. Aujourd'hui, **elles sont allouées aux Ligues et aux Comités Départementaux**. La somme globale est de 160.000 € : 110.000 € pour les Ligues et 50.000 € pour les Comités Départementaux. Le montant de l'attribution des subventions dépend non seulement du nombre de licenciés, mais aussi des actions menées (contrat d'actions).

Ligue PACA : Frédéric BARET

Les règlements kangourou sont les mêmes que pour les adultes. Des problèmes de puissance sont relevés et les jeunes arbitres ne sont pas assez fermes. Peut-on pour les plus jeunes mettre des arbitres adultes ? Peut-on faire évoluer les règlements pour éviter les coups au visage par exemple (de nombreux sports ont des règlements spécifiques jeunes) ?

Guillaume LIVONNEN - Responsable de la CNJ : Les règles des compétitions jeunes sont adaptées en fonction des spécificités des jeunes. Concernant les Jeunes Officiels qui ne seraient pas assez fermes en compétition, il faut rappeler que les formations de ces JO sont de la compétence des Ligues et Comités Départementaux. Les responsables secteur jeunes, en lien avec les responsables secteur arbitrage, interviennent sur ces formations. L'apprentissage d'une discipline et de ses règles se fait au travers de l'enseignement dispensé dans les clubs.

Pour information, aux Championnats de France, 70 % des décisions ont été prises à l'unanimité, avec 5 juges. Si le stage national des Jeunes Officiels est complet (75 jeunes), c'est bien la preuve que les jeunes veulent se former.

Concernant l'évolution des règlements pour éviter les coups au visage, ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine CNJ/RSJ à la rentrée. En fonction des retours, il sera abordé en Comité Directeur.

CDBF 34 : Christian PIEYRE

Les clubs ont le sentiment de ne pas être suffisamment soutenus par la Fédération. Environ 95 % des licenciés pratiquent ce sport en loisir. C'est dans ce secteur que la progression en nombre de licenciés pourrait être beaucoup plus importante. Y a-t-il des actions allant dans ce sens et lesquelles ?

Guillaume LIVONNEN - Responsable de la Commission Structuration et Développement : Il y a la Fédération mais aussi les organes déconcentrés et les clubs. Cette analyse concernant les formes de pratiques notamment sur la part de la progression « loisirs » est partagée.

Plusieurs actions sont en cours ou déjà opérationnelles :

- ✧ la E-licence, l'espace licencié,
- ✧ le questionnaire en ligne, sur le site fédéral, qui s'adresse à l'ensemble des licenciés. L'analyse des réponses permettra la mise en place d'actions plus ciblées.
- ✧ les actions en direction des féminines et des jeunes (stages de formation techniques, d'officiels, de dirigeants)...

Les Comités Départementaux et les Ligues sont aussi concernés et se doivent de proposer une palette d'actions en direction de ces publics. Les Comités Départementaux et Ligues sont invités à se rapprocher du CNAR, organe du CNOSEF pour bénéficier d'un diagnostic local sur le chiffre de développement.

A titre de rappel, la Fédération bénéficie de la délégation de pouvoir pour développer la pratique compétitive et la formation, il est logique et important de se pencher aussi sur ces actions.

Le développement nous concerne tous, et malgré un contexte économique difficile, nos valeurs et nos pratiques attirent de plus en plus de licenciés. A contrario, certaines Fédérations voient leur nombre de licenciés diminuer.

CDBF 34 : Christian PIEYRE

La modification du nombre de voix par club attestera du contraire puisqu'elle privera de jeunes clubs d'une participation active.

Le Président, Joël DHUMEZ : l'Assemblée Générale Extraordinaire n'ayant pas pu délibérer, la question devient caduque.

Ligue Flandres Artois – Serge VERMET

Est-il possible de faire évoluer le site internet de la Fédération en y ajoutant, pour chaque licencié, deux informations complémentaires : le grade et le poids (renseignés par les clubs jusqu'au gant blanc, par les DTD et DTL pour le gant jaune et par le DTL pour le gant d'argent) ? Cela faciliterait la préparation des galas de masse et permettrait un suivi officiel des grades.

Le Secrétaire Général, Philippe SUISSE : Concernant l'indication de poids d'un licencié, il s'avère que cette information est trop fluctuante. Au niveau des grades, les gants d'argent sont déjà renseignés sur le site fédéral. Concernant le gant jaune, notre prestataire sera interrogé pour savoir s'il est possible de rajouter cette information.

Thierry MARDARGENT - Directeur Technique National : La Direction Technique travaille actuellement sur la dématérialisation de la formation. Pour le recensement des grades, le DTD pourra intégrer les résultats des sessions gant jaune.

CDBF 33 – Philippe DIEZ

Dans le cadre des nouvelles régions, comment va s'opérer la restructuration des Ligues, en particulier celle d'Aquitaine qui comptera 12 départements ?

Les attributions de notre nouvelle Ligue vont-elles être modifiées ? La Fédération coordonnera-t-elle cette restructuration ? Et comment ? Délèguera-t-elle des observateurs ou des médiateurs ? Les attributions des Ligues et Comités Départementaux seront-elles modifiées ?

Alain SZENICER – Responsable de la Commission Juridique, Statuts et Règlements : Les Ligues et Comités Départementaux doivent avoir les mêmes statuts que les Fédérations. A terme, il faudra se calquer sur le découpage administratif. Concernant les délais, il faut attendre les directives du Ministère et concernant les prérogatives pas de changement.

Les Ligues qui vont connaître le découpage seront dissoutes et des nouvelles seront créées. La Commission Juridique, Statuts et Règlements viendra en soutien aux Ligues et Comités pour aborder ces réformes. Les statuts types seront mis à jour et à disposition des Comités Départementaux et Ligues.

Le Président, Joël DHUMEZ : Pour l'instant nous n'avons aucune directive officielle. Le découpage des régions et sa mise en œuvre sont des thèmes qui seront abordés lors des Assises.

CDBF 92 – Dominique GOUJAUD

Quel degré de technicité souhaite-t-on voir en assaut notamment en championnat de France Technique ? Ne faudrait-il pas valoriser davantage la prise de risque, la multiplicité, les niveaux et la variété des touches et leur prise en compte en tant que critères de jugement ?

Frank MAY - Responsable de la Commission Technique et Sportive : Il s'agit de réflexions déjà engagées par la Commission Technique et Sportive. Elles seront notamment proposées dans le cadre des Assises : quelle Savate pour demain ? Avec les déclinaisons : quelle Savate veut-on voir en assaut ?...

Ligue de Bretagne : Pascal MARYE

Le Comité Directeur et la Direction Technique Nationale de la Fédération sont-ils favorables et prêts à reconsidérer et adapter la formation au monitorat (UC1, UC2 et UC3) et les prérequis pour les adapter aux besoins des clubs ?

Thierry MARDARGENT- Directeur Technique National : Les UC1, UC2 et UC3 sont le tronc commun, la base de la formation de la FFSbf et D.A. Ce tronc commun fait partie intégrante du CQP. Le CQP vient d'être renouvelé par les partenaires sociaux et le contenu ne peut être modifié. Concernant l'analyse des besoins, il s'agit d'une autre démarche, une enquête en ligne a été lancée auprès des licenciés et d'autres enquêtes sont en cours d'élaboration pour bien identifier les besoins émergents. Aujourd'hui, le Comité Directeur et la Direction Technique sont conscients de la nécessité d'avoir une analyse fine, non seulement au regard d'une région ou d'un prisme local mais aussi d'un point plus global, pour savoir comment répondre à ces besoins, soit en ajoutant des nouvelles certifications, soit en apportant de la formation continue.

Pascal MARYE : Puisque l'on ne peut pas toucher le CQP, serait-il possible de créer une formation fédérale « animation sportive », diplôme intermédiaire pour les clubs qui ne souhaitent faire que du loisir.

Thierry MARDARGENT - Directeur Technique National : La FFSbf et D.A est une fédération délégataire et a l'obligation d'avoir un tronc commun de formation et un minimum requis pour enseigner la discipline sinon elle s'expose à des dérives avec les effets négatifs qui pourraient s'ensuivre. S'il existe des problèmes locaux, hormis les problèmes humains, il revient aux clubs d'être plus à l'écoute, d'élaborer des projets mais aussi de s'adapter aux attentes des pratiquants. La formation est un élément, une composante qui doit répondre à des besoins, elle peut faire partie des projets mais ne peut se suffire comme seul projet.

CDBF 66 – Thierry FOUQUET

Est-il possible, dans notre département, de former des arbitres jeunes et adultes ?

Rodolphe REDON - Responsable de la CNA : La réponse est oui. Le DTD est apte à dispenser des formations d'officiels. Il s'agit de formation et non d'examen. L'examen est du ressort du RSA.

Frédéric MULLER souhaite poser une question au Trésorier concernant le budget prévisionnel, (question qu'il n'a pas pu faire parvenir par courrier ou mail dans la mesure où les documents ont été reçus après la date butoir).

Il a été mandaté par la CNA pour suivre le budget de cette commission. Lorsqu'il fait le total du budget prévisionnel 2014 de toutes les commissions, il arrive à un montant de 517.500 €. Au regard du budget réalisé, la Commission Médicale représente 42,66 % de la totalité du budget prévisionnel.

Le Président, Joël DHUMEZ : Visiblement, il s'agit d'une mauvaise interprétation et d'un problème de compréhension.

Alain SZENICER - Responsable de la Commission Juridique, Statuts et Règlements : La Commission Médicale a l'obligation de mettre en place le suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau, pris en charge par le Ministère des Sports, par le biais de la convention d'objectifs. Donc, dans le budget de la Commission Médicale, il faut considérer la part apportée par la Convention d'Objectifs, les chiffres annoncés par Monsieur MULLER sont complètement erronés. Le Président et le Trésorier se tiennent à la disposition de Monsieur MULLER pour plus de détails.

Le Président, Joël DHUMEZ est particulièrement heureux d'annoncer la présence du 50.000^{ème} licencié : Philippe MENDES MOREIRA du club d'AMIENS SC (80), du Président de club : Jean-Bernard GRUBIS et de l'entraîneur: Mohamed OUDJI. Il annonce que la réaffiliation du club et les trois licences seront offertes par la Fédération pour la saison 2015/2016.

Remise des distinctions

Avant de passer à la remise des diplômes (distinctions honorifiques), il est rappelé que les demandes de distinctions ne peuvent être formulées pour soi-même. Par ailleurs, la même année, il ne peut être remis qu'une seule distinction par personne.

La médaille de reconnaissance fédérale est attribuée uniquement par le Président, elle sera décernée cette année à Marlène CIESLIK. La remise de cette distinction se fera à l'occasion des Assises de la Savate.

Remise du Trophée Denise AVEDIGUIAN

Le trophée Denise AVEDIGUIAN a été remporté cette saison par la Ligue Ile de France. Il est demandé à la Présidente du Comité Départemental de Paris et membre du Comité Directeur, Madame Geneviève PETEY, de remettre à Monsieur SZENICER Président de la Ligue IDF, le trophée.

Alain SZENICER remercie tous les Présidents des comités départementaux et tous ceux qui oeuvrent tout au long des saisons en direction des jeunes.

L'ordre de jour est épuisé, clôture de l'Assemblée Générale ordinaire à 13 h 30.

Le Président



Joël DHUMEZ

Le Secrétaire Général



Philippe SUISSÉ